Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902308-20251209-2025_DELIB_53-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

commune de Querrien KUMUN KERIEN

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le mardi 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 03 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M.N. - MAHE B. – CADO (LE GOFF) G. - ECK P. - LORAND D. – GUITTON C. – MILER M. – LE GALL J.L – BESNARD G. - KERFORN F. - HELLEGOUARCH G - PERON R. (arrivé à 19h40)

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à ECK P.
KERBIQUET A. donne pouvoir à ROBIN MN.
BATTUT C. donne pouvoir à CADO S.
LE MAT A. donne pouvoir à MILER M.
LE ROUZIC H.
DEMOOR V.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.
GUITTON C. a été nommée secrétaire de séance.

---

n° 53 – décembre 2025

Finances : admissions en non-valeur

Le trésorier du centre des finances publiques de Quimperlé informe le maire qu'il n'a pu recouvrer à certains titres sur l'ensemble des années 2019 à 2024. Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres, à inscrire :

- Au compte 654-1 pour un montant de 1500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix POUR) :

- DECIDE l'admission en non-valeur d'une partie des sommes mentionnées ci-dessus correspondant aux titres référencés sur l'état du 08/10/2025 transmis par le centre des finances publiques.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le
Au registre sont les signatures. Affiché pour copie conforme en Mairie, le 12 décembre 2025

Le maire, Stéphane CADO

